

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 mars 2020

Délibération n° 2020 – 12/03/2020 – 3

Election de la Vice-présidente du conseil d'administration

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 25 Membres représentés : 6 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31
---	--

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **a procédé à l'élection de Madame Emmanuelle PUCEAT en qualité de Vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne :**

Madame Emmanuelle PUCEAT : 20 voix
Bulletins nuls, blancs ou enveloppes vides : 11

Dijon, le 13 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement